

## Conditions générales de vente

### ***1. Champ d'application***

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent pour toutes les commandes passées par les clients<sup>1</sup> auprès d'apoint Übersetzungen Sàrl (ci-après apoint). Celles-ci prennent effet dès lors que d'autres conditions ont été négociées entre un client et apoint. Ces conditions doivent cependant revêtir la forme écrite.

En passant commande, le client reconnaît avoir pris de ces CGV et les accepter.

La non applicabilité d'une ou plusieurs dispositions de ces CGV ne remet pas en cause la validité du contenu général des CGV. En tel cas la ou les dispositions concernées seront remplacées par des dispositions s'en rapprochant le plus possible.

### ***2. Facturation***

En principe, les traductions sont facturées à la ligne standard. Une ligne standard comprend 55 caractères, espaces inclus. Le calcul de facturation est effectué sur le texte cible. Si dans certains types de documents, les caractères ne peuvent être comptés, la facturation sera déterminée sur une base horaire. Cette méthode est également appliquée pour les corrections, adaptations et rédactions de textes, ainsi que pour les conseils linguistiques. La somme minimale facturée par mandat s'élève à CHF 20.–.

### ***3. Tarifs***

Les travaux commandés sont facturés selon les tarifs en vigueur lors de la passation de commande. Les prix sont sous réserve de modifications. Dans certains cas, le client peut convenir avec apoint de tarifs particuliers. La base tarifaire d'apoint traductions s'appuie sur les recommandations de l'Association d'interprètes et de traducteurs DÜV.

### ***4. Réception et confirmation de la commande***

Le client peut passer sa commande de traduction par e-mail, téléphone, courrier ou fax. Apoint confirme la réception de la commande par e-mail, téléphone ou fax. Le mandat est considéré comme accepté seulement après confirmation d'apoint.

### ***5. Participation du client***

Le client s'engage à fournir à apoint les documents nécessaires ou utiles pour la prise en charge du mandat, telles que d'anciennes versions dans la langue cible ou des glossaires.

### ***6. Certifications***

Apoint propose des traductions certifiées de documents officiels et d'actes divers. Les frais liés au droit de timbre et aux démarches administratives de certification occasionnés par ces traductions seront facturés au client.

---

<sup>1</sup> Pour des raisons de lisibilité, nous n'utiliserons que les termes masculins. Ces termes désignent toutes les personnes concernées indépendamment de leur sexe.

## ***7. Recours à des tiers***

Pour certains mandats, notamment ceux impliquant des langues qu'elle ne propose pas en interne, apoint peut avoir recours à des tiers. Si tel est le cas, apoint assume uniquement la responsabilité du choix des mandataires ainsi que du transfert du mandat à ces derniers.

## ***8. Présentation particulière***

La norme est que la présentation du texte cible corresponde à celle du texte source. Si le client désire une présentation particulière du texte cible, ou si la mise en page du texte cible, en raison d'une mise en forme de mauvaise facture du texte source, occasionne un surcroît de travail, celui-ci sera facturé à l'heure, ou donnera lieu à un supplément de prix correspondant à la présentation particulière.

## ***9. Livraisons des commandes / date de livraison***

Les travaux commandés sont généralement transmis au client à l'adresse e-mail qu'il a indiquée. Les autres types de livraison, tels que courrier, coursier, ou fax ainsi que la remise en main propre, supposent nécessairement une demande explicite de la part du client ainsi qu'un accord préalable convenu avec apoint. Le cas échéant, les frais d'affranchissement ou de coursier sont facturés au client à prix coûtant.

La date de livraison désirée est d'abord indiquée par le client lorsqu'il passe commande, puis confirmée par apoint traductions dans sa confirmation de prise en charge du mandat. Si le texte, compte tenu de sa difficulté, de sa longueur ou d'une mise en forme complexe, ne permet pas d'effectuer la livraison à la date désirée, apoint a le droit de négocier une prolongation du délai avec le client.

## ***10. Droits d'auteur***

Le texte cible reste la propriété d'apoint jusqu'au règlement intégral de la facture.

Le client renonce à toute revendication à l'égard d'apoint concernant les droits d'auteur afférents au texte cible.

## ***11. Réclamations / responsabilité***

Le client est en droit de faire des réclamations sur les textes cibles dans un délai de une semaine après leur réception. Ces réclamations doivent se présenter sous forme écrite. Le cas échéant, apoint se voit conférer un délai approprié pour effectuer gratuitement les modifications nécessaires. Si la possibilité d'améliorer ses textes ne lui est pas accordée, apoint ne pourra être poursuivi dans l'intention d'obtenir des dédommagements, à moins de pouvoir prouver que apoint ait commis intentionnellement une grave négligence.

Apoint décline toute responsabilité pour un texte remis au client si ce dernier y porte personnellement des modifications.

Apoint est uniquement responsable des dommages s'il est prouvé qu'ils sont directement le fait d'une exécution incorrecte du mandat par apoint, et ceci pour un montant n'excédant pas la valeur de la commande.

## ***12. Confidentialité***

Tout mandat remis à apoint, qu'elle s'en charge elle-même ou le confie à des mandataires externes, est traité dans la plus stricte confidentialité.

### **13. Force majeure**

Apoint ne peut être tenue responsable de dommages résultant de cas de force majeure, tel que les dysfonctionnements du réseau, les coupures de communication ou les phénomènes naturels.

### **14. Conditions de paiement**

Les factures d'apoint traductions doivent être réglées dans les 30 jours, net. Apoint se réserve le droit de demander un paiement anticipé.

### **15. Annulation**

L'annulation d'une commande doit être effectuée par le client le plus tôt possible. Le travail réalisé jusqu'au moment de l'annulation de la commande est facturé au tarif en vigueur.

### **16. Tribunal compétent / droit applicable**

En cas de litige contractuel, le tribunal compétent est le tribunal de Sursee (Suisse). Le droit applicable est le droit suisse.

### **17. Texte original**

Les présentes conditions générales de vente sont disponibles en français, allemand, néerlandais et anglais. En cas de doute, c'est la version allemande qui fait foi.